

	DE DE	SFRVF A	II CEDI	
LAII	RE RE:	SERVE A	III SERI	/ IL . F

Quotient Familial :
Prise en charge :

Demande d'aide à la pratique sportive et culturelle*

ANNÉE 2025-2026

Critères d'attribution:

- Quotient familial inférieur ou égal à 800
- Habiter Indre (enfants et adultes)
- Une fois par an et par personne
- Être adhérent d'une association ou d'un club (activité sportive ou culturelle) même hors commune

Pièces à fournir (obligatoires)

- Attestation de paiement CAF ou MSA de septembre 2025
- Pour les personnes seules : avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)
- Attestation du club ou de l'association mentionnant : nom & prénom de l'adhérent, période d'activité, montant de la cotisation (avec tampon et signature du club)
- RIB au nom du représentant légal

ADRESSE :	44610 INDRE				
TÉLÉPHONE :					
énéficiaire :					
NOM	Prénom	Adulte			Coût de l'adhésior
		_ 🗆			
		_ 🗆			
		_ 🗆			
		_ 🗆			
		_ 🗆			

Remise des dossiers:

Lors de permanences

- vendredi 19 septembre 2025 de 13h30 à 17h30
- mercredi 24 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 Salle du rez-de-chaussée de la Mairie

ou **par mail** : <u>ccas@indre44.fr</u>

Date limite: 15 octobre 2025

(aucun dossier reçu après cette date ne pourra être accepté).

Besoin d'aide?

Pour toute question ou difficulté financière, contactez le CCAS Tél. 02 40 85 59 11